

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce premier jour de décembre deux mille quatorze (01-12-2014) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Francine Boulanger, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

### Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Décembre 2014

7. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

8. Dépôt du registre public - Règlement numéro 412-1-2014 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus

9. Adoption du calendrier des séances du conseil - 2015

10. Demande de remboursement – Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Reddition de compte

11. Radiation de soldes irrécouvrables

12. Versement des subventions – Installations septiques conformes 2014

13. Versement des subventions – Remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

14. Transport - Contribution à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont

15. Fédération Québécoise des Municipalités – Renouvellement de l'adhésion pour 2015

16. Le Stéphanois inc. – Renouvellement de contrat pour 2015

17. MicroAge - Banque de temps pour soutien technique

18. SBM Dijitec – Contrat d'entretien – Système postal Neopost

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014

19. Modification de la résolution numéro 2014-11-463 – Octroi de contrat – Entretien du sentier pédestre hivernal
  20. Octroi de contrat – Cueillette des ordures ménagères pour l'ensemble du territoire
  21. Embauche des chauffeurs – Déneigement, saison 2014-2015
  22. Renouvellement du mandat d'un représentant du conseil municipal - Comité consultatif d'urbanisme
  23. Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme
  24. Combeq – Renouvellement de l'adhésion 2015
  25. Fabrique de Saint-Étienne-des-Grès – Contribution financière pour sauvegarde du patrimoine
  26. Troupe Théâtrale Figami – Demande d'accès gratuit à la salle communautaire
  27. Motion de remerciements – Denis St-Pierre – Membre du Comité consultatif d'urbanisme
  28. Affaires diverses
  - 28.1 Appel de candidature – Membres du Comité consultatif d'urbanisme
  - 28.2. Association québécoise d'urbanisme – Renouvellement de l'adhésion 2015
  - 28.3 Modification résolution 2014-11-480 - Avis disciplinaire - Suspension employé # 04-0524
  - 28.4 Mandat APUR Urbanistes conseils – Modifications des règlements d'urbanisme
- Période de questions
29. Clôture de la séance

2014-12-490

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### *Mot du maire*

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

D'entrée de jeu, il revient sur le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et plus particulièrement sur la rencontre entre les experts de la Régie et ceux de la municipalité qui a eu lieu le 12 novembre dernier afin de valider la stabilité du sol au niveau de la cellule 1.

Monsieur le maire énumère les différents intervenants présents à cette rencontre : les représentants des ministères du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et de la Sécurité publique; un membre du Comité de vigilance; un membre du Comité de citoyen; un membre du conseil municipal, l'expert de la municipalité et le maire. Et pour représenter la Régie, deux experts ainsi que six membres de la direction.

Il relate qu'après plusieurs questions de l'expert de la municipalité concernant l'étude fournie par la Régie et qui date de 1998, il a été décidé qu'une nouvelle étude sera commandée afin d'y considérer les demandes de modification de la Régie. Il signale qu'à la suite des résultats de cette nouvelle étude d'autres discussions suivront.

Il mentionne qu'en réponse au succès qu'a connu l'an dernier le sentier pédestre hivernal et en raison de son fort achalandage, il a été décidé par le conseil municipal de prolonger le sentier de 3,5 km à 7,8 km. Il précise également qu'il y aura deux possibilités de départ, soit un au parc des Grès et l'autre au terrain de soccer. Il souligne par ailleurs que c'est grâce à la collaboration de 10 propriétaires qui ont accordé des droits de passage que ce sentier a pu être aménagé.

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014

Il témoigne du processus de finalisation du budget 2015 et assure que le conseil municipal fait tout en son possible pour minimiser l'augmentation des taxes, et ce, malgré les coupures gouvernementales. Il invite les personnes présentes à l'adoption du budget 2015, lundi le 8 décembre 2014 à 19 h 30.

Il termine en annonçant que la municipalité est maintenant accréditée Municipalité ami des aînés (MADA) et souhaite à tous un joyeux temps des fêtes.

Robert Landry,  
Maire

### 2. Adoption des procès-verbaux

**CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 et de la séance extraordinaire du 10 novembre 2014 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2014-12-491

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 et de la séance extraordinaire du 10 novembre 2014 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 3. Correspondance

**CONSIDÉRANT** le bordereau de correspondance numéro 2014-12-01 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2014-12-492

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2014-12-01.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 4. Trésorerie

Rien à ce point.

### 5. Adoption des comptes fournisseurs

2014-12-493

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1<sup>er</sup> au 30 novembre 2014* totalisant 113 248,83 \$.
- Les comptes à payer *au 30 novembre 2014* au montant de 94 488,88 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque.  
Secrétaire-trésorière adjointe

### Groupe Ultima inc. – Renouvellement des couvertures d'assurances pour 2015

2014-12-494

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Groupe Ultima inc. (mandataire de la MMO) de la facture sommaire de 86 973,00 \$, et de la facture numéro 234896 de 69,00 \$, taxes incluses, pour un montant total de 87 042,00 \$, pour le renouvellement des couvertures d'assurances pour l'année 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Le Réseau d'information municipale, division de Jaguar Média inc. – Abonnement annuel - 2015

2014-12-495

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Jaguar Média inc. de la facture numéro FA14-17738 de 495,00 \$, avant taxes, pour un abonnement annuel sur le Réseau d'information municipale pour l'année 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### BPR-Infrastructure inc.- Honoraires professionnels – Addenda au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites

2014-12-496

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à BPR-Infrastructure inc. de la facture numéro 15040238 de 2 461,73 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour la validation des études actuelles relativement à la mise à jour du Plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures. (résolution numéro 2014-04-160)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Groupe Qualitas inc.- Honoraires professionnels – Réalisation de sondages – Prolongement de la rue Lisa

2014-12-497

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Groupe Qualitas inc. de la facture numéro 1158198 de 753,40 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour la réalisation de sondages du sol relativement au prolongement de la rue Lisa. (résolution numéro 2014-06-226)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Municipalité de Saint-Barnabé – Travaux de réfection de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton

2014-12-498

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la Municipalité de Saint-Barnabé de la facture numéro 1220 de 58 263,46 \$, pour le

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014

partage des coûts de la réfection de voirie de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton;  
(Résolution 2014-06-231)

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé afin de pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### *Argus Environnement inc. – Honoraires professionnels – Assistance technique*

2014-12-499

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Argus Environnement inc. de la facture numéro 00138 de 1 365,70 \$, avant taxes pour services professionnels rendus concernant le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Il est de plus résolu d'autoriser un transfert budgétaire d'un montant de 1 416 \$ du poste 23.08000.721 au poste 02.45110.411 pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### *NP2 Noël et Plourde inc. – Honoraires professionnels – Dossier RGMRM*

2014-12-500

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à NP2 et Plourde inc. de la facture numéro 4383 de 390,00 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour la préparation d'un communiqué dans la section «Opinion du lecteur» du journal Le Nouvelliste.

Il est de plus résolu d'autoriser un transfert budgétaire d'un montant de 404,00 \$ du poste 23.08000.721 au poste 02.45110.411 pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### *Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Relation de travail et organigramme*

2014-12-501

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Grenier Ressources humaines inc. des factures numéros 4279, 4312, 4326, 4335 et 4342, respectivement de 310,50 \$, 333,00 \$, 135,00 \$, 310,50 \$ et 787,50 \$, pour un montant total de 1 876,50 \$, avant taxes, pour services professionnels rendus concernant les dossiers en relation de travail et la modification de l'organigramme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### *Infoteck – Implantation serveur, Exchange et structure de fichiers*

2014-12-502

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Infoteck d'un montant de 1 639,99 \$, avant taxes, pour l'implantation du serveur, d'Exchange et de la structure de fichiers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014

### Rochette et Lahaie inc. – Honoraires professionnels- Remplacement de lots et piquetage

2014-12-503

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la firme d'arpenteurs-géomètres Rochette et Lahaie inc., de la facture numéro 7395 de 2 209 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour le remplacement des lots 2 545 663 et 4 967 557 pour créer les lots 5 608 776 et 5 608-777 et pour le piquetage contre le lot 5 608 777 du cadastre du Québec.

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé afin de pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 6. Engagements de crédits – Décembre 2014

2014-12-504

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits et les transferts budgétaires suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Formation vérification avant départ	02.32000.454	985,34 \$
Évaluation 2 chauffeurs déneigeuse	02.32000.454	1 018,53 \$
Station surpresseur- sortir boîte de contrôle*	02.41300.521	9 000,00 \$
Trousse 1 <sup>er</sup> soin bâtiment (3 X 67,36 \$)	02.13000.670	202,08 \$
Trousse 1 <sup>er</sup> soin véhicule (6 X 31,06 \$)	02.13000.670	186,36 \$
Extincteurs 10 lb ABC (2 X 64,30 \$)	02.22000.526	128,60 \$
Extincteurs 5 lb CO2 (1 X 140,02 \$)	02.22000.526	140,02 \$
Extincteurs 10 lb CO2 (3 X 191,88 \$)	02.22000.526	575,64 \$
Extincteurs 5 lb ABC (10 X 44,59 \$)	02.22000.526	445,90 \$
Affiches extincteurs (4 X 13,43 \$)	02.22000.526	53,72 \$
Boyau extincteurs	02.22000.526	13,43 \$
Bande autocollante plancher 5S	02.22010.522	57,04 \$
Électrode –Pédi-Padz-Zoll	02.22310.675	294,87 \$
Chaise de bureau	02.61000.670	269,66 \$
<b>TOTAL</b>		<b>13 371,19 \$</b>

Transfert budgétaire :

Description	De Poste budgétaire	À Poste budgétaire	Montant
Station surpresseur- sortir boîte de contrôle	02.41300.411	02.41300.521	4 000,00 \$
Station surpresseur- sortir boîte de contrôle	02.41310.522	02.41300.521	5 000,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 7. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, les sept (7) membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014

### 8. Dépôt du registre public - Règlement numéro 412-1-2014 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus

La directrice et secrétaire-trésorière dépose le registre public auquel sont inscrits tous dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par un élu, le tout conformément à l'article 5.3 du Règlement numéro 412-1-2014 concernant le code d'éthique et de déontologie révisé applicable aux élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Aucune déclaration n'a été reçue à ce jour.

### 9. Adoption du calendrier des séances du conseil - 2015

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du *Code municipal* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

2014-12-505

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, appuyée de Richard St-Pierre et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal 2015, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 h 30 :

12 janvier	6 juillet
2 février	10 août
2 mars	14 septembre
13 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 <sup>er</sup> juin	7 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité, dans le journal *Le Stéphanois*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 10. Demande de remboursement - Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - Reddition de compte

**CONSIDÉRANT** la lettre du ministre délégué aux Transports datée du 19 septembre 2014 par laquelle il accorde une aide financière de 15 000 \$, pour des travaux d'amélioration du réseau routier municipal ;

2014-12-506

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les dépenses de 30 405 \$ pour les travaux d'amélioration exécutés soit les travaux de remplacement de ponceaux au 4<sup>e</sup> Rang et au 5<sup>e</sup> Rang, et de reprofilage de fossés au 4<sup>e</sup> Rang, au chemin du Lac-Bourassa et au rang des Grès pour un montant subventionné de 15 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014

### 11. Radiation de soldes irrécouvrables

**CONSIDÉRANT** l'existence de soldes résiduels jugés irrécouvrables provenant de l'année 2011;

**CONSIDÉRANT** que la majorité de ces soldes sont des comptes de taxes provisionnés à titre de créances douteuses;

**CONSIDÉRANT** que la valeur de ces montants ne justifie pas d'entreprendre des procédures légales de recouvrement;

2014-12-507

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, appuyée de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la radiation des créances jugées irrécouvrables totalisant 1 420,72 \$ incluant les frais d'intérêts et de pénalité en date du 2 décembre 2014, et telles qu'inscrites dans la liste suivante :

#### LISTE DES COMPTES DE TAXES IRRÉCOUVRABLES

Matricule	Montant	Matricule	Montant
5645-84-6395	36,03 \$	6040-82-2965	1,79 \$
5742-92-4533	3,61 \$	6043-31-9436	1,79 \$
5837-93-0004	1,79 \$	6044-85-6986	1,79 \$
5838-32-9808	34,25 \$	6045-41-2832	1,79 \$
5838-52-4415	102,75 \$	6139-23-8604	21,62 \$
5939-83-8348	21,62 \$	6143-17-6190	1,79 \$
6039-06-5228	19,82 \$	6143-18-7718	1,79 \$
6039-06-6470	1,79 \$	6143-84-9299	135,07 \$
6039-07-8021	12,62 \$	6144-02-1976	224,42 \$
6039-16-8847	21,62 \$	6144-40-8693	1,79 \$
6039-17-0143	31,19 \$	6144-62-1522	1,80 \$
6039-17-3517	20,37 \$	6144-85-0682	1,79 \$
6039-17-7255	9,01 \$	6145-10-5218	1,80 \$
6039-18-5653	14,42 \$	6242-05-7836	36,78 \$
6039-18-6607	30,64 \$	6242-05-8514	1,79 \$
6039-38-5262	1,79 \$	6242-15-1325	23,43 \$
6039-39-2712	19,82 \$	6242-37-2033	10,81 \$
6039-39-4990	9,01 \$	6242-59-6463	90,12 \$
6039-39-7010	21,62 \$	6243-18-1557	7,50 \$
6039-39-9596	1,79 \$	6243-18-4230	1,79 \$
6039-49-0762	9,01 \$	6245-67-1065	5,41 \$
6039-49-2587	10,81 \$	6245-73-5551	3,61 \$
6040-12-3000	9,01 \$	6245-73-6741	7,20 \$
6040-19-1173	1,79 \$	6245-73-8819	5,42 \$
6040-20-5731	28,85 \$	6245-81-4592	7,20 \$
6040-30-9386	19,82 \$	6335-69-8181	32,46 \$
6040-32-4399	1,79 \$	6344-47-2294	1,80 \$
6040-33-1573	105,26 \$	6344-47-3181	1,80 \$
6040-40-5413	41,26 \$	6344-47-4665	1,80 \$
6040-40-8644	21,62 \$	6344-66-4685	1,79 \$
6040-46-6017	16,24 \$	6345-20-2370	11,68 \$
6040-51-3242	1,79 \$	6345-20-4364	1,79 \$
6040-51-5492	9,01 \$	6345-20-5123	7,20 \$
6040-61-1128	1,79 \$	6436-88-6155	5,42 \$
6040-61-9894	10,81 \$	6436-88-8983	5,42 \$



## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014

6040-73-8742	21,62 \$
6040-73-9655	19,82 \$

6441-37-0543	3,61 \$

TOTAL : 1 420,72 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 12. Versement des subventions – Installations septiques conformes 2014

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 8 août 2011, le règlement 410-2011 autorisant le versement de subventions pour les propriétaires qui réalisaient des travaux pour rendre conforme leur installation septique;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser le versement des subventions aux quinze (15) propriétaires qui se sont conformés au règlement 410-2011 en 2014;

2014-12-508

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser aux quinze (15) propriétaires admissibles ayant réalisé les travaux en 2014, les subventions relatives aux installations septiques en conformité avec les dispositions du règlement 410-2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 13. Versement des subventions – Remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 6 mai 2013, le règlement 420-2013 autorisant le versement de subventions aux propriétaires pour le remplacement de leur(s) toilette(s) à débit régulier par des toilettes à faible débit, et ce, dans le but d'économiser les ressources en eau potable sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser le versement des subventions aux quatorze (14) propriétaires qui ont remplacé leur(s) toilette(s) selon les dispositions du règlement 420-2013, en 2014;

2014-12-509

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser aux quatorze (14) propriétaires admissibles ayant réalisé les travaux en 2014, les subventions relatives aux remplacements de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit en conformité avec les dispositions du règlement 420-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 14. Transport - Contribution à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

2014-12-510

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu :

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014

Que cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2015 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

Que le budget total pour la 26<sup>e</sup> année d'opération est estimé à 332 651 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 271 101 \$ et que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont au montant 10 836 \$ pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015;

Que le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions;

Que la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Mont-Carmel et qu'à ce titre elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont;

Que le maire et la Directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avec la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 15. Fédération Québécoise des Municipalités – Renouvellement de l'adhésion pour 2015

2014-12-511

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 15-813 à la Fédération Québécoise des Municipalités, au montant de 2 714,23 \$, avant taxes, pour le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 16. Le Stéphanois inc. – Renouvellement de contrat pour 2015

2014-12-512

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le contrat avec le journal communautaire Le Stéphanois inc. pour l'année 2015, pour cinq (5) pages sur une base annuelle, au tarif de 1 095 \$ chacune, pour un montant total de 5 475 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 17. MicroAge - Banque de temps pour soutien technique

2014-12-513

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une banque de temps de 20 heures pour le soutien technique informatique auprès de la compagnie MicroAge, au coût de 1 300,00 \$, avant taxes, selon l'offre de services datée du 18 novembre 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014

### 18. SBM Dijitec – Contrat d'entretien – Système postal Neopost

2014-12-514

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat d'entretien du système postal Neopost, à SBM Dijitec, selon l'offre datée du 3 novembre 2014, au coût de 195 \$ pour une période de 12 mois, à compter des présentes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 19. Modification de la résolution numéro 2014-11-463 – Octroi de contrat – Entretien du sentier pédestre hivernal

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2014-11-463 adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 3 novembre 2014, par laquelle le contrat d'entretien du sentier pédestre hivernal a été octroyé à la compagnie Gestion Le Stéphanois inc.;

**CONSIDÉRANT** que par la résolution numéro 2014-11-488 adoptée lors de la séance extraordinaire du 10 novembre 2014, le conseil municipal a autorisé le prolongement de ce sentier;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services révisée de Gestion Stéphanois inc. pour l'entretien de l'ensemble du sentier pédestre hivernal incluant son prolongement;

2014-12-515

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie la résolution numéro 2014-11-463 en remplaçant le montant de 5 600 \$ par le montant de l'offre de services révisée, datée du 11 novembre 2014, soit un montant de 6 800 \$ avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 20. Octroi de contrat – Cueillette des ordures ménagères pour l'ensemble du territoire

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 5 novembre 2014 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO, pour les services de cueillette des ordures ménagères pour l'ensemble du territoire;

**CONSIDÉRANT** que l'appel d'offres présentait trois options soit :

- Option A – durée du contrat : 1 an;
- Option B – durée du contrat : 3 ans;
- Option C –Durée du contrat : 5 ans;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) entrepreneurs ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Option A Montant/an (avant taxes)	Option B Montant/an (avant taxes)	Option C Montant/an (avant taxes)
Service Cité Propre inc.	95 041,07 \$	99 545,75 \$	101 431,43 \$
Services Matrec inc.	106 131,36 \$	102 853,14 \$	104 408,70 \$
Coopérative Collecte Pro	Non conforme		

2014-12-516

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014

contrat pour le service de cueillette des ordures sur tout le territoire de la municipalité à Service cité propre inc., le plus bas soumissionnaire conforme, et ce, selon l'option A, soit pour une période d'un an, au coût de 95 041,07 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 21. *Embauche des chauffeurs – Déneigement, saison 2014-2015*

**CONSIDÉRANT** que la municipalité effectue elle-même le déneigement des rues pendant la saison hivernale;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin, elle doit s'assurer d'avoir la disponibilité de chauffeurs en nombre suffisant pour effectuer le travail d'une façon adéquate;

2014-12-517

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la liste suivante des chauffeurs occasionnels affectés au déneigement :

Jacques Gélinas  
Denis Paquette  
Jean-François Grenier  
Félix-Antoine Aubin  
Serge Baril

Il s'agit de postes occasionnels sur appel et la classification est « ouvrier spécialisé classe I (chauffeur) ». Cette classification inclut aussi la classe « journalier ». Advenant des besoins aux travaux publics en général, cette liste pourra aussi être utilisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 22. *Renouvellement du mandat d'un représentant du conseil municipal - Comité consultatif d'urbanisme*

2014-12-518

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle, rétroactivement au 12 novembre 2014, le mandat du conseiller Marc Bastien à titre de représentant du conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 23. *Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme*

**CONSIDÉRANT** que l'article IX du règlement 152-86 constituant un comité consultatif d'urbanisme stipule que la durée du mandat des membres est de deux (2) ans;

**CONSIDÉRANT** que les mandats au sein du Comité consultatif d'urbanisme de messieurs Normand Houde, Denis St-Pierre, Benoit Pratte et Réal Pellerin se terminent au 31 décembre 2014;

**CONSIDÉRANT** que trois des quatre membres sont d'accord pour renouveler leur mandat pour une période deux ans;

2014-12-519

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014

mandat des personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016 :

- M. Normand Houde;
- M. Benoit Pratte;
- M. Réal Pellerin

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 24. Combeq – Renouvellement de l'adhésion 2015

2014-12-520

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu de renouveler l'adhésion de Johanne Bérard, inspectrice en bâtiment et en environnement, et de Geneviève Massicotte, inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2015 et de défrayer le coût respectif des adhésions de 325,00 \$ et de 215,00 \$, pour un montant total de 540 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 25. Fabrique de Saint-Étienne-des-Grès – Contribution financière pour sauvegarde du patrimoine

2014-12-521

Il est **proposé** par Gaëtan Lèveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès verse la somme de 5 000 \$ à la Fabrique de Saint-Étienne-des-Grès à titre de contribution pour la sauvegarde du patrimoine, payable sur trois (3) ans comme suit :

2015 : 2 000 \$;  
2016 : 2 000 \$;  
2017 : 1 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 26. Troupe Théâtrale Figami – Demande d'accès gratuit à la salle communautaire

**CONSIDÉRANT** qu'à chaque fin d'année scolaire, la Troupe de Théâtre Figami, formée de jeunes de l'école primaire, présente au grand public une pièce de théâtre;

**CONSIDÉRANT** qu'elle demande l'autorisation d'avoir accès gratuitement à la salle communautaire et à son système de son, les 5, 6 et 7 juin 2015 afin d'y installer une scène pour les pratiques, la représentation et le démontage de la scène;

2014-12-522

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement à la salle communautaire et à son système de son, à la Troupe de Théâtre Figami pour les dates et heures suivantes :

5 juin 2015 : de 8 h à 23 h;  
6 juin 2015 : de 8 h à 23 h;  
7 juin 2015 : avant-midi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014

### 27. Motion de remerciements – Denis St-Pierre – Membre du Comité consultatif d'urbanisme

2014-12-523

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès remercient chaleureusement Monsieur Denis St-Pierre pour ses 28 ans de service au sein du Comité consultatif d'urbanisme. Les membres du conseil désirent également souligner l'implication exemplaire de M. St Pierre au sein de ce comité tout au long de ses mandats.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 28 Affaires diverses

#### 28.1 Appel de candidatures – Membres du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'il y a deux postes vacants au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

2014-12-524

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à un appel de candidatures pour combler deux (2) postes au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### 28.2 Association québécoise d'urbanisme – Renouvellement de l'adhésion 2015

2014-12-525

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu de renouveler l'adhésion de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Johanne Bérard ainsi que des membres du comité consultatif d'urbanisme, à l'Association québécoise d'urbanisme pour l'année 2015 et de défrayer le coût de 580,00 \$, avant taxes, pour ce renouvellement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### 28.3 Modification résolution 2014-11-480 - Avis disciplinaire - Suspension employé # 04-0524

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2014-11-480 qui entérinait une sanction disciplinaire d'une durée de six (6) semaines à compter du 30 octobre 2014;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties;

2014-12-526

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'entente et autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite entente. Il est de plus résolu de modifier la sanction disciplinaire de l'employé 04-0524 à l'effet d'appliquer une suspension de ses fonctions pour une durée de quatre (4) semaines à compter du 30 octobre 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014

28.4 Mandat - APUR urbanistes-conseils - Modifications des règlements d'urbanisme

2014-12-527

Il est **proposé** par Marc Bastien, appuyé de Nicolas Gauthier et il est résolu de mandater la firme APUR urbanistes-conseils pour la modification des règlements d'urbanisme selon l'offre datée du 26 novembre 2014 pour un montant de 2 730 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 13

Fin : 20 h 22

29. Clôture de la séance

2014-12-528

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, appuyé de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 22.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

\_\_\_\_\_  
Robert Landry,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nathalie Vallée, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière